



## Procès verbal de la réunion du COMITE TECHNIQUE RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC du 21 Juin 2018

Le 21 Juin 2018, le Comité Technique Régional de l'Établissement agricole public (CTREA) s'est réuni à 14 h 30 dans les locaux de la Direction Régionale de l'alimentation et de l'Agriculture, sous la présidence de Monsieur Luc MAURER, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt.

### **Sont présents :**

#### **Pour l'administration :**

- Luc MAURER, Directeur DRAAF,
- Sandrine MARTINAGE, Chef du service SRFD,
- Frédéric PRINCE, Adjoint au Chef du service SRFD,
- Isabelle ANNESSER, Coordinatrice de la gestion des établissements publics,
- Stéphane CHAUSSEPIED, Contrôle de légalité, suivi juridique et administratif et financier des établissements,
- Catherine MERVEILLE, Chargée de la politique de développement de l'apprentissage et de la formation continue.

#### **Pour les organisations syndicales :**

- **Les Représentants SNETAP :** Sylvain GUENARD, Odile DERAËVE, Delphine LAVERSIN, Marc VERSEPUECH, Dany GREUILLET, Pascal AVARE, David ZBIERSKI, Régis MARTINAGE, Angélique LESUEUR

- **Les Représentants SUD RURAL /SYAC CGT :** Jean Yves ROGER, Christelle VANLONDERSELE

### **Sont excusés :**

- M. Thomas IBARRA, M. Alain ARNAUD, M. Frédéric LHEUREUX, Mme Anne BOULOGNE, M. Olivier DEVILLERS, représentants SNETAP
- Mme Julie FUMANTI, représentante SUD-RURAL

### **Début de séance :**

#### **Nomination des secrétaires de séance :**

M. GUENARD pour les représentants du personnel, Mme CHAUSSEPIED, pour l'administration

### **Déclaration préliminaire des représentants SNETAP FSU :**

M. GUENARD remet la déclaration préliminaire des représentants SNETAP Hauts-de-France (voir pièce en annexe)

### **1- Ouverture de séance :**

M. Luc MAURER ouvre la séance.

Une minute de silence est observée par les membres du CTREA en hommage à M. André GRIMAUULT, directeur de l'EPLEFPA de Vervins dont le décès vient de survenir. M. Luc MAURER rappelle les qualités humaines, l'engagement et les compétences de M. André GRIMAUULT dont les obsèques ont eu lieu le 20 Juin dernier.

a- Le PV de la séance du 29 Novembre 2017 est adopté

b- L'ordre du jour est adopté.

*1- Ouverture de séance*

*a- adoption du PV de la séance du 29 Novembre 2017*

*b- adoption de l'ordre du jour*

*2- organisation de l'apprentissage en Hauts-de-France*

*a. le contexte régional actuel et les éléments de diagnostic pour l'apprentissage agricole public*

*b. présentation de l'organisation prévisionnelle du CFA régional public de l'apprentissage agricole*

*3- organisation de la rentrée scolaire*

*a. DGH prévisionnelle de la rentrée*

*b. Financement des assistants d'éducation et des AVSi*

*c. Présentation du tableau national des ATLS*

*4- informations sur la préparation de la carte de formation 2019*

*a. méthodologie régionale tripartite sur la carte de formation professionnelle*

*b. présentation des éléments d'analyse de la carte de formation*

*5- Questions diverses*

## **2- Organisation de l'apprentissage en Hauts de France**

### **a- Le contexte régional actuel**

M. Luc MAURER explique qu'une réflexion sur le changement de périmètre de l'apprentissage de l'enseignement agricole en Hauts-de-France a émergé dès 2017. Des hypothèses de création de CFA régionaux par famille de l'enseignement agricole ont été étudiées par les différentes familles, CNEAP, MFR, UNREP et public.

En décembre 2017, l'hypothèse de mettre en place un CFA régional dans l'enseignement public a été validée et est entrée en étude dans le réseau des EPLEFPA.

Parallèlement à ce mouvement, est apparu un projet de loi sur la réforme de l'apprentissage. Cet élément de contexte a confirmé la mise en place d'un CFA régional public pour :

- consolider la présence de l'enseignement public en Régional,
- continuer à proposer de l'apprentissage pour mutualiser les fonctions, et donc à supprimer les supports administratifs et juridiques sur l'offre de l'apprentissage et son évolution.

Les chefs d'établissements publics ont confirmé qu'ils souhaitent s'engager dans le CFA régional du public en mars 2018. Le projet de passage en CFA régionaux a été validé M. COULON, Vice Président du Conseil Régional en charge de l'apprentissage le 15 juin 2018, pour les familles de l'enseignement agricole.

Pour le public, l'établissement retenu pour être porteur de projet est l'établissement d'AIRION, qui répond aux critères de solidité financière, de grande expérience et connaissance en apprentissage. M. Mathieu BOOGHS a été nommé préfigureur : il possède une technicité très forte en ingénierie avec les différents partenaires.

Une lettre de mission lui a été remise dans laquelle il lui est demandé de recueillir les propositions des établissements sur ce projet (cf lettre de mission jointe)

### **b- Présentation de l'organisation prévisionnel du CFA régional public de l'apprentissage scolaire**

A la rentrée 2017, la région Hauts-de-France comptait 3 825 apprentis, dont :

- 1 769 apprentis dans les UFA ou antennes des établissements privés,

- 2 056 apprentis dans des UFA ou antennes des établissements publics, dont 191 à la chambre d'agriculture de l'Aisne.

#### Les organisations sont différentes selon le privé / Public.

Dans les établissements privés, CNEAP et MFR, il existe d'ores et déjà :

- 1 organisme gestionnaire
- 1 CFA
- 1 directeur
- chargé de la pédagogie, chargé de communication et chargé du recrutement.
- 10 UFA

Pour le public, l'organisation actuelle est la suivante :

- 4 organismes gestionnaires
- 4 CFA et 2 UFA avec la Chambre d'Agriculture
- 4 directeurs
- 18 UFA ou sites
- des CFA sans mur (ex des CFA de l'Oise et de la Somme) et avec murs (ex du Pas de Calais ayant leur CFA dans leur propre mur)

#### La répartition des familles par département :

Dans le département du Nord, on constate une forte présence du CNEAP.

La répartition des familles est à l'équilibre dans le Pas de Calais et l'Aisne.

Dans l'Oise et la Somme, la majorité est représentée par les établissements publics.

#### La répartition des apprentis :

- 40 % des apprentis sont de niveau 4,
- 35 % de niveau 5,
- 22 % de niveau 3,
- 2 % en DIMA.

#### La répartition par famille :

Le niveau 6 est très représenté en public, du fait de l'implication dans les Dima.

Les établissements publics sont aussi bien positionnés sur le niveau 5.

On constate pour les niveaux 3 et 4 une répartition équilibrée entre le public et le CNEAP.

Pour le niveau 2, présence principalement du CNEAP.

#### La répartition par secteurs professionnels :

Les secteurs les plus représentés sont : l'aménagement paysager, l'agriculture, les services à la personne, l'agro-équipement et l'équin.

Le privé est très présent dans les métiers du service : de manière générale, sur le secteur service, il est utile d'accroître la communication pour faire valoir la variété des métiers auxquels préparent nos diplômés (ex : ventes en milieu rural, animation du territoire).

Les établissements agricoles des Hauts-de-France sont en capacité matérielle de recevoir au maximum 7 296 apprentis. Après négociation, l'accueil de 4 654 apprentis (TOC) a été conventionné avec le Conseil Régional.

Chaque centre a des capacités différentes. La région compte 45 sites de formation, 207 formations et 9 ouvertures en 2018. 48 formations ont moins de 7 apprentis par classe en première année.

#### Le futur CFA agricole régional du public :

Le CFA va rassembler les EPL publics et ses atouts seront de :

- Permettre de porter un discours collectif et cohérent,
- Affirmer un poids politique de l'apprentissage public,
- Développer des expertises sur des fonctions transversales (communication, aspects financiers ou juridiques par exemple) grâce à l'optimisation des ressources de dimension régionale,
- faciliter les échanges entre les centres CFA/CFPPA.

Les personnels seront salariés de l'EPLFPA sur lesquels ils exercent,

A observer :

- Les rôles respectifs du CFA R et des UFA sont à définir avec précision.
- Une analyse des conséquences RH pour les CFAD actuels est à suivre attentivement : il va falloir analyser l'écart entre les besoins du CFA et les CFAD.

\* M. MAURER répond à M. ROGER sur le devenir des personnels de secrétariats actuellement en poste dans les CFAD et les UFA :

L'équipe de préfiguration travaillera en grande proximité avec les équipes de direction de chaque établissement. La priorité de M. BOOGHS est de communiquer auprès des agents. Dans les UFA, les agents devraient être peu impactés par le passage en CFAR. La question est plus sensible pour les agents salariés des EPL employés aux fonctions supports en CFAD.

\* M. ROGER indique que dans le Pas de Calais, le Conseil d'administration n'a toujours pas été convoqué et risque d'être hors délai. La direction ne diffuse aucune information, et la situation devient difficile. Il est demandé la plus grande vigilance pour que les agents ne soient pas des victimes et qu'ils soient tenus informés de l'avancée de l'organisation du CFA R.

\* M. GUENARD rapporte que certains collègues refusent de se rendre au CA pour éviter les pressions. Il souhaite que des avenants aux contrats soient proposés aux agents qui doivent changer de missions ou de lieux d'affectation et non pas de fin de contrat pour en re-signer un autre. De même, il prône pour un renouvellement de contrat d'un an pour les agents plutôt qu'un contrat jusqu'au 31 décembre 2018, date de la création du CFAR, afin de rassurer les agents.

M. MAURER indique que le nombre de fonctions support est assez limité, et donc identifiable. Un comité de suivi se réunira tous les mois, en associant les chefs d'établissement et les personnels afin d'être cohésif.

Le CFA Régional est destiné à être l'interface entre les possibilités de formation des centres et les besoins des professionnels. Le dialogue fort devra s'établir avec la profession.

Les financements par apprentis arriveront au CFA régional, impliquant moins de secrétariat.

Les missions seront les mêmes qu'aujourd'hui en CFA, mais à une nouvelle échelle.

\* M. ROGER souhaiterait qu'un point d'étape soit fait à la rentrée sur les emplois. Il existe des contraintes dues à l'évolution du gouvernement et s'inquiète des négociations à venir.

M. MAURER confirme que le projet de loi sera voté. L'enseignement agricole sera plus fort en étant structuré de façon plus cohérente. Les formations sont différentes donc les coûts de formation seront différents aussi selon les sites. L'harmonisation des cadres d'emploi n'est pas dans le projet mais pourrait être étudiée ultérieurement si la nécessité s'en faisait sentir.

S. MARTINAGE précise que les contrats de travail seront modifiés suivant le cadre juridique prévu au Code du Travail.

Pour 2020, le niveau de financement n'est pas connu mais on peut pressentir qu'il faudra être en capacité d'atteindre de bon effectif afin de réaliser un chiffre suffisant dans les centres.

\* M. MAURER répond à Mme LAVERSIN sur les fermetures de site : l'évolution de la carte de formation va être accrue avec la réforme de l'apprentissage, CFA régional ou pas. La volonté actuelle est d'être performant en apprentissage.

Le nouveau CFA R visera à limiter les risques, notamment sur les fermetures. Le Conseil Régional pourrait apporter un soutien financier dans certains territoires où la formation par apprentissage est importante en matière d'insertion professionnelle mais où il est difficile de recruter de nombreux jeunes.

\* M. ROGER : La direction de Saint Omer et Radinghem prépare le personnel à la fermeture de St Omer, spécialisé dans le maraîchage biologique.

M. MAURER : le bio fait totalement parti des sujets importants en Hauts-de-France. Le plan bio vient d'être signé.

De manière générale, le DRAAF rappelle la nécessité de renforcer le dialogue pour éviter le déficit de connaissance mutuelle entre la profession et les établissements.

\* M. ZBIERSKI : Le personnel dédié à l'apprentissage sur le site de Lomme va être repris par l'EPL des Flandres. Suite à la fermeture du bac production horticole en FIS, certains collègues pourront manquer d'heures de cours. Y aura-t-il la possibilité pour les titulaires de faire des compléments de service ?

S. MARTINAGE répond qu'il sera toujours envisageable de réaliser des échanges de service en centres pour peu que la balance des échanges soit équilibrée.

### **3- Organisation de la rentrée scolaire**

\* Les tableaux de DGH prévisionnelle établie au 6 Juin 2018 sont présentés.

Les seuils ont été ouverts de façon optimiste, en espérant un recrutement favorable.

Le nombre d'HSA prévu pour cette année est de 11 664 heures mais ce chiffre peut évoluer suivant les besoins qui vont être générés par les établissements.

Le besoin régional de DGH à ce jour et en fonction des seuils ouverts est de : 282 468 heures.

La DGH accordée par la DGER est de : 281 294 heures.

Si l'ensemble des seuils prévus devait être atteint, la DGH devrait être diminuée de 0,42% par établissement pour entrer dans l'enveloppe octroyée par la DGER.

Les personnels rappellent la circulaire DGER/SDACE/C2004-2007 du 16 Août 2004 qui reprend les obligations de service et heures supplémentaires applicables aux personnels enseignants.

Les heures dispensées par des enseignants de formation initiale scolaire, dans les classes conduisant à l'obtention d'un diplôme délivré dans le cadre de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage sont prises en compte dans le calcul de la première chaire. Or, les heures de pluridisciplinarités sont inscrites de manière annualisée dans certains établissements ce qui ne permet pas d'ouvrir tous les droits.

Les personnels interrogent la DRAAF sur le M11 en BTSA, sur son volume horaire et son usage dans les établissements.

Sandrine Martinage précise que le volume d'heures prévus pour le M11 se retrouve bien dans Sible mais que les heures ne sont pas affectées dans des disciplines mais dans le "non-affecté". Chaque établissement se voit confier la responsabilité d'affecter les heures par disciplinaire et par enseignant en fonction du projet développé dans le M11.

M. MAURER précise que la répartition relève de la compétence et du pilotage des enseignements du proviseur ou de son adjoint. A l'occasion des mobilités nombreuses des D2 pour la prochaine rentrée, il leur sera rappelé les compétences techniques nécessaires au bon pilotage pédagogique dans une lettre de mission.

M. LENOIR voudrait qu'un COPIL de professeurs de M 11 soit créé afin de développer des pratiques et voir ce que les autres font.

\* Isabelle ANNESSER rappelle qu'à ce jour, les mouvements des ACEN ne sont pas toujours intégrés dans GUEPARD ce qui rend complexe la préparation de la rentrée pour les proviseurs. Elle indique aussi que les fiches de service définitives seront diffusées au plus tard le 30 septembre 2018.

#### Point sur les dotations en personnel ATLS dans les EPLEFPA

Un tableau récapitulatif national a été établi par la DGER qui présente les dotations d'objectifs prévus dans les différentes catégories des ATLS, pour chaque région ainsi que l'écart avec les ETP effectivement mis à disposition. Ce tableau a été présenté par la DGER dans les instances nationales.

Sandrine Martinage commente et précise que concernant les Hauts de France, il manque 24,7 ETP administratifs.

Notre région est celle qui connaît le plus grand déficit d'ETP ATLS proportionnellement à la taille de la région.

Frédéric PRINCE précise que ce tableau permettra de justifier les demandes, afin de réduire les inégalités. Le réajustement se fera par pallier tout comme cela a été possible sur des postes d'infirmiers.

(Isabelle ANNESSER fournira la matrice par poste d'ATLS pour expliquer au mieux les chiffres.)

#### 4- Informations sur la préparation de la carte de formation 2019

Les travaux sur la carte de formation 2019 ont commencé.

Les vœux de principe d'ouverture et de fermeture ont été enregistrés sur la plate-forme ORFI par les établissements.

Les établissements retenus à l'issue de la phase 1 pourront procéder au renseignement du dossier complet d'ouverture, phase 2, pour le 30 septembre.

Courant janvier, l'avis définitif des ouvertures ou fermetures sera donné. Les résultats seront présentés au CREA et seront vus avec le Conseil Régional.

Les demandes en filières générales et technologiques seront traitées en même temps. La décision, sur ces filières, sera arrêtée par le DRAAF mais des échanges préalables seront réalisés avec les Rectorats et le Conseil Régional.

La DRAAF et l'Éducation Nationale s'informent mutuellement des ouvertures en filières générales et technologiques.

Pour faire suite à une question sur les raisons pour lesquelles des ouvertures de classes ont été autorisées dans des établissements du CNEAP, Sandrine MARTINAGE rappelle les règles de financement des classes ouvertes pour le public et pour le CNEAP.

Elle indique que pour les établissements publics, une projection de la dotation horaire nécessaire pour l'année n+1 est calculée à partir de Sible et qu'un dialogue de gestion s'engage avec la DGER qui répartit les moyens nationalement entre l'ensemble des DRAAF.

La DGER dispose d'une DGH nationale qui est ensuite répartie régionalement par ses soins.

Pour le CNEAP, c'est le CNEAP national qui procède à cette répartition régionale en fonction de l'enveloppe DGER accordée.

Le CNEAP Hauts-de-France a, historiquement, une DGH inférieure à ses besoins Sible, en fonction de la carte de formation. C'est une problématique pour les agents en charge de travail (classes très chargées, annualisation des temps de stage)..

Tant qu'il n'y a pas d'ouverture de classe, le CNEAP HdF ne peut pas prétendre obtenir du national une augmentation de sa DGH et donc des ETP liés.

Or, dans certaines régions, les effectifs du CNEAP sont en baisse et des classes ferment. Il est donc possible de récupérer de la capacité d'investissement en DGH au profit d'autres régions.

La DRAAF a donc acté avec le CNEAP HdF de les accompagner dans l'ouverture d'une classe sèche par an sur trois ans, sans augmentation des effectifs, afin d'atteindre un niveau de DGH plus normal, en région.

Il n'y a pas de baisse de DGH dans le public entre 2017 et 2018. Le problème est l'attractivité des établissements d'où la difficulté de remplir les classes (3 500 élèves seulement pour 4 000 places disponibles).

\* Les effectifs sont stables. (cf diaporama)

- Sur la formation initiale scolaire : une perte de 600 élèves sur 10 ans,
- Sur l'apprentissage : augmentation de 500 apprentis, soit un équilibre sur notre attractivité entre les deux voies de formation.

- Il est fait le constat sur 5 ans d'une légère baisse sur CAP.

- Sur l'apprentissage : l'augmentation des apprentis est plus forte sur le niveau 3.

- Evolution des secteurs professionnels : augmentation en production horticole et baisse en SAPAT.

\* La carte de formation a évolué sur les deux voies de formation.

- aménagement et le paysage : augmentation du nombre d'apprentis.
- environnement et la forêt : peu d'apprentis.
- production horticole : évolution négative sur les deux voies de formation.
- agro maintenance : augmentation sur les deux voies de formation
- équin : en augmentation
- TIAA : effectifs en baisse
- vente et commercial : équilibre entre apprentissage et formation continue
- SAPAT : perte en formation initiale scolaire et meilleure stabilité sur l'apprentissage.
- Enseignement général et technologique : très légère baisse par rapport au volume d'élèves.

La proportion de classes ou section d'élèves en formation scolaire par tranches d'effectifs :

- 20 % des formations (surtout en niveau V) ont des effectifs de moins de 10 élèves.
- 23 % des formations ont entre 11 et 16 élèves (principalement en niveau IV)
- 27 % des formations ont plus de 24 élèves par classe (principalement en niveau IV)

\* M. ROGER indique la difficulté de trouver de nouveaux maîtres d'apprentissage, alors que les effectifs augmentent.

Le powerpoint présenté dans cette réunion sera diffusé aux organisations syndicales afin de trouver les éléments d'analyse de la carte de formation.

\* M. ZBIERSKI ne comprend pas la perte d'une classe horticulture sur l'établissement de Lomme. M. MAURER indique que le problème étant récurrent, la décision de fermeture a été prise.

## 5 – Questions diverses

\* M. MAURER répond au SNETAP sur la vente du matériel d'apiculture à Arras. Il y a eu un problème de fonctionnement de la structure et de la direction. Des rappels à l'ordre ont été faits auprès du chef d'établissement.

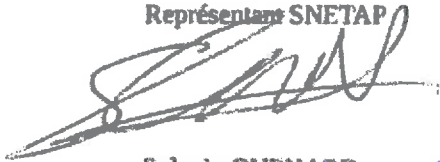
Le SNETAP souhaiterait pouvoir faire des visites en EPI. dans le cadre du CHS CT REA.

Le SNETAP évoque être l'organisation syndicale pilote sur le sujet des RPS sur le site de DUNKERQUE. Depuis deux ans, il n'y a pas d'échange, pas de solutions évoquées. Sud Rural évoque l'abandon de l'administration, et le manque de suivi des agents en difficulté.

M. MAURER explique que les évolutions de la compétence du CHSCTREA sont une bonne chose, et que le premier niveau d'appui reste l'assistante sociale et la médecine du travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MAURER remercie les participants et clôt la session à 18 h 50.

Le secrétaire  
Représentant SNETAP



Sylvain GUENARD

Le secrétaire-adjoint  
représentant de l'administration



Sandrine MARTINAGE

Le Directeur Régional  
de l'Alimentation de  
l'Agriculture et de la Forêt,



Luc MAURER